



HAL
open science

Une analyse empirique de l'information volontaire sur le contrôle interne diffusée par les entreprises françaises

Lionel Escaffre

► To cite this version:

Lionel Escaffre. Une analyse empirique de l'information volontaire sur le contrôle interne diffusée par les entreprises françaises. Presse Universitaire d'Angers. Performance et Capital intellectuel, Presse Universitaire d'Angers, pp.84-106, 2007. hal-00769315

HAL Id: hal-00769315

<https://hal.science/hal-00769315>

Submitted on 31 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une analyse empirique de l'information volontaire sur le contrôle interne diffusée par les entreprises françaises

Lionel Escaffre

Maître de conférence associé à l'Université d'Angers
Commissaire aux Comptes près le la Cours d'appel de Paris
06 07 21 10 98
lionel.escaffre@free.fr

Résumé : Les récents scandales financiers ont amené les autorités françaises à imposer aux dirigeants la publication d'un rapport sur le contrôle interne. Cette loi (loi sur la sécurité financière¹) est inspirée des dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley qui préconise une plus grande transparence dans la communication financière sur le contrôle interne. Le contrôle interne repose sur deux dimensions :

- l'assurance de la sauvegarde du patrimoine par la mise en œuvre de procédures ;
- l'amélioration des performances de l'entreprise.

Dans un contexte d'asymétrie d'information, une communication financière axée sur le contrôle interne est de nature à rassurer les investisseurs. Depuis près de dix ans, nombreuses sont les sociétés cotées qui publient des informations relatives au contrôle interne par l'intermédiaire des informations diffusées sur le capital immatériel. En effet, le contrôle interne est directement lié au capital organisationnel (Edvinson et Malone 1996).

A la veille de la mise en application de la loi de sécurité financière et en s'inspirant des études empiriques menées sur le contrôle interne (Cormier 1992, Arens et Loebbecke 1997, Becour et Bouquin 1996) et sur la communication financière (Raffournier 1995, Michailesco 1996, Depoers 1998), nous proposons une structure de l'offre volontaire d'information sur le contrôle interne. Les résultats de l'étude montrent les axes de communication suivis par les entreprises qui ont engagé une politique de communication relative au contrôle interne.

L'étude porte sur un échantillon de 40 sociétés françaises cotées à Paris au CAC 40 sur trois ans². L'analyse repose sur une analyse factorielle et un système de notation adapté de la pratique professionnelle.

Mots clés : Contrôle interne, Rapports annuels, Information financière, Qualité de l'information.

¹ Loi n° 2003-706 de sécurité financière du 2 août 2003.

² 2000, 2001, 2002.

Introduction

Le contrôle interne est un élément important du contrôle organisationnel des entreprises. Il est aussi un facteur fondamental du capital organisationnel de l'entreprise puisqu'il sécurise le patrimoine humain et technique de l'organisation tout en assurant une fiabilité dans les flux d'information et de connaissance. Plus précisément il trouve sa source dans la pratique professionnelle des auditeurs internes et externes. Sur un plan international, le contrôle interne est défini de deux manières. Selon les Experts-Comptables et les auditeurs externes (IFAC³), le contrôle interne est un ensemble de politiques et de procédures mises en œuvre par la direction d'une entité en vue d'assurer la gestion rigoureuse et efficace de ses activités. Ces procédures impliquent le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs, la prévention et la détection des fraudes d'erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables, l'établissement en temps voulu d'informations financières et comptables fiables. Les auditeurs internes (COSO⁴) considèrent que le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la direction, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes : réalisation et optimisation des opérations, fiabilité des informations financières et conformité aux lois et aux règlements en vigueur. Si la première définition est la définition appliquée pour l'approche d'audit des commissaires aux comptes, la définition du COSO est le référentiel utilisé par la plupart des sociétés.

En France, la loi de Sécurité financière impose aux dirigeants de rédiger un rapport descriptif sur le dispositif de contrôle interne mis en place dans l'entreprise. Cette loi votée en août 2003 et applicable pour les comptes clos au 31 décembre 2003 va probablement modifier la politique de communication des entreprises sur ce sujet. A la veille de la mise en application de cette loi, l'objectif de ce papier est d'éclairer les pratiques déjà existantes en terme de communication et d'information sur le contrôle interne.

La problématique de la recherche consiste à analyser de manière longitudinale les grandes caractéristiques de l'offre d'information volontaire sur le contrôle interne.

Dans une première partie, la notion de contrôle interne sera examinée sous un angle historique, managérial et réglementaire à la lumière des apports de la littérature académique relatif au contrôle organisationnel. La seconde partie présente les résultats de la démarche exploratoire afin de présenter à l'issue d'une analyse qualitative (analyse de contenu) et quantitative (analyse en composante principale) une structure de l'information sur le contrôle interne diffusée par les sociétés cotées à Paris au CAC 40.

1. Le contrôle interne et la communication financière

Jusqu'à la loi sur la sécurité financière votée au parlement français le 2 août 2003, les entreprises n'étaient soumises à aucune obligation de communication externe sur leur contrôle interne. En analysant dans une première partie la notion de « contrôle interne » nous présentons dans une seconde partie l'utilité attendue de cette communication, utilité illustrée

³ International Federation of Accountants

⁴ Committee Of Sponsoring Organizations of the treadway commission, référentiel internal en matière de contrôle interne.

par les déclarations récentes du ministre des finances le 5 février 2003 : « pouvoirs renforcés pour les actionnaires dans les entreprises (...) grâce à plus d'information et plus de contrôle interne⁵ ».

1.1. Proposition d'une définition du contrôle interne

La définition du contrôle interne ne peut être comprise sans analyser plus largement les fondements du capital organisationnel qui est lui même un composant essentiel du capital intellectuel (Edvinson et Malone⁶, 1996).

1.1.1. Les éléments constitutifs du contrôle interne

La notion de contrôle interne s'analyse à travers d'une part, sa définition et d'autre part, en fonction des objectifs qui lui sont assignés au sein de l'organisation.

• Définition du contrôle interne

Pour l'Institut Français d'Audit et du Contrôle Interne (IFACI), le contrôle interne est un processus agissant sur toutes les activités de l'entreprises et mis en œuvre par la direction et l'ensemble du personnel. Le contrôle interne correspond à un objectif de maîtrise des risques permettant d'assurer la sécurisation des actifs et la continuité d'exploitation de l'organisation⁷.

En réalité le contrôle interne est une notion très ancienne, puisque certains éléments de procédures d'organisation et de contrôle existaient dans l'organisation des temples de Jérusalem⁸ aux environs de 400 av. JC (Fonfeder, Holtzman, Maccarrone, 2002). Il en est de même au XVIII^{ème} siècle pour la manufacture royale de tabac de Séville (Alvarez, Gutiérrez, Romero, 2002) qui présente un organigramme dans lequel un contrôleur est destiné à vérifier la qualité et l'organisation interne de la manufacture. Sa responsabilité est directement rattachée au directeur général, faisant de ce contrôleur un auditeur interne⁹. Fayol (1916) dans sa réflexion sur l'organisation et l'organisateur assure que la gestion doit s'appuyer sur une répartition des activités selon les aptitudes et les connaissances de chacun. Ainsi l'organisation doit reposer sur cinq grandes opérations : (i) la prévoyance, (ii) l'organisation, (iii) le commandement, (iv) la coordination et (v) le contrôle. Le contrôle, dont les modalités doivent être fixées à l'avance, consiste à vérifier la conformité des opérations de l'entreprise aux procédures et aux ordres de la direction. Le contrôle doit être rapide et donner lieu à sanction le cas échéant.

La littérature (Becour et Bouquin¹⁰ 1996, Renard¹¹ 1997) confirmée par la pratique professionnelle¹² (Bénédict, Keravel, 1998), attribue trois grands types d'éléments constitutifs du contrôle interne.

⁵ Mer F. (2003) : déclaration à l'issus du Conseil des Ministres du 5 février 2003.

⁶ Edvinson L., Malone M.S. (1997) : « Intellectual capital : Realizing You Company's True Value by Findings its Hidden Brainpower », New York , Harper Collins Publishers.

⁷ Dictionnaire Permanent Droit des Affaires (2004) : « Rapport du président de société anonyme sur le contrôle interne », Bulletin n° 512, p. 6867.

⁸ Fonfeder R., Holtzman M.P., Maccarrone E. (2002) : « Internal Controls in the Talmud : the Jerusalem Temple », Accounting Historians Journal, Vol. 30, n° 1, juin.

⁹ Alvarez M.J., Gutiérrez F., Romero D. (2002) : « Accounting and quality control in the royal Tobacco Factory of Seville, 1744-90 : an historical perspective », Accounting, Business and Financial History, juillet.

¹⁰ Becour J.C. et Bouquin H. (1996) : « Audit opérationnel », Economica.

¹¹ Renard J. (1997) : « Théorie et pratique de l'audit interne », Editions d'Organisation.

¹² Bénédict G. et Keravel R. (1998) : « Evaluation du contrôle interne », Foucher.

- La procédure et la séparation des tâches : Pour Burlaud¹³ (2000), le contrôle par le règlement et les procédures correspond à un pilotage qui recherche une objectivité du jugement et donc confère à la direction une légitimité. Les procédures capitalisent l'expérience et dépossèdent les individus de leur exclusivité dans leur compétence et savoir-faire. Néanmoins, Lorino¹⁴ (1995) montre les limites de ce contrôle qui porte sur des règles définies pas les auteurs de l'action et non sur l'action elle-même. La séparation des tâches correspond à l'attribution de plusieurs fonctions (autorisation ou initialisation de l'opération, contrôle de l'actif lié à l'opération, enregistrement de l'opération) qui si elles étaient confiées à plusieurs personnes augmenteraient significativement le risque d'erreurs et de fraudes¹⁵ (Ebondo et Pigé 2002).
- La préservation du patrimoine : il s'agit de s'assurer que les actifs sont en bon état de fonctionnement, la trésorerie gérée sans prise de risque excessif, les stocks conservés de manière efficace et les créances clients apurées régulièrement.
- La supervision consiste à gérer le processus de délégation d'autorité. Le dirigeant supervisant un collaborateur s'assure que chacune des transactions effectuée, le délégataire aura appliqué de bonne foi la procédure et les ordres qui lui ont été donnés.

1.1.2. Le contrôle interne, élément constitutif du capital organisationnel

L'objectif générique du contrôle interne est de s'assurer que toutes les opérations de l'entreprise sont engagées dans l'intérêt général de celle-ci. Ainsi Ebondo et Pigé (2002, *op.cit.*) identifient trois grands objectifs :

- s'assurer de la correcte application des décisions ;
- garantir un niveau de qualité optimale pour le produit et/ou le service délivré sur le marché ;
- détecter les dysfonctionnements du système de gestion ; détection des anomalies, erreurs et fraudes.

Ces objectifs sont des objectifs, qui s'ils sont atteints, augmentent considérablement le capital organisationnel de l'entreprise. Bouquin¹⁶ (1998) établit d'ailleurs un lien entre le contrôle interne et le contrôle organisationnel : « *Le contrôle organisationnel (interne et externe) recouvre largement ce que la profession comptable nomme le contrôle interne (...) au service des dirigeants (...) il est conçu pour orienter leurs propres actions, celles de leurs subordonnés et plus spécifiquement pour maîtriser les transactions internes et externes* ».

La notion de capital organisationnel trouve son origine dans les travaux relatifs aux sciences des organisations menées par Chandler (1992) et Coase (1937) pour lesquels le contrôle assure l'application dans la stratégie au sein de l'organisation. Dans la continuité de ces travaux, Jensen (1983) trace les contours du capital organisationnel sur deux dimensions :

- Un système de contrôle permettant la mesure de la Performance ;

¹³ Burlaud A. (2000) : « Contrôle et gestion », Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit, sous la direction de Bernard Colasse, Economica.

¹⁴ Lorino Ph.(1991) : « Le contrôle de gestion stratégique. La gestion par les activités », Dunod.

¹⁵ Ebondo E. et Pigé B. (2002) : « L'arbitrage entreprise / marché : le rôle du contrôle interne, outil de réduction des coûts de transaction », Comptabilité Contrôle Audit, Tome 8, Vol. 2, Novembre.

¹⁶ Bouquin H. (1998) : « Le contrôle de gestion », Presse Universitaire de France (PUF).

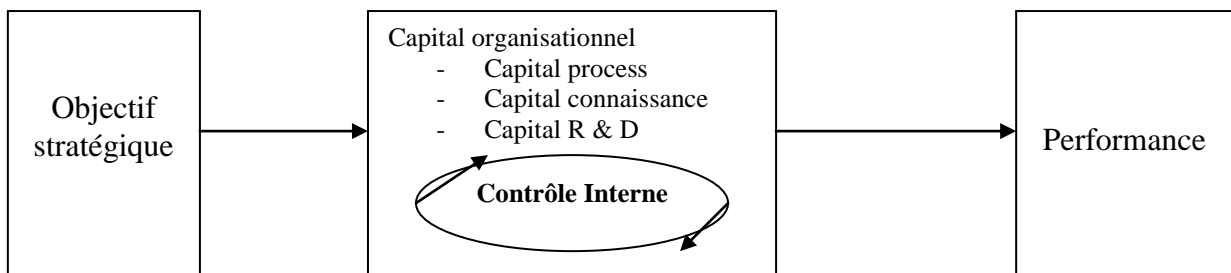
- Un système d'allocation des pouvoirs décisionnels marqué par l'utilisation des connaissances et les conflits d'agence.

La coordination optimale de ces deux dimensions conditionne notablement la création de valeur de la firme. Selon les travaux de Milgrom et Roberts (1992), l'architecture organisationnelle d'une entreprise est caractérisée par :

- Le processus de décision ;
- Le flux de ressources et d'informations ;
- Les objectifs de l'organisation.

L'entreprise est donc traversée par un processus dont le fonctionnement régulier est capitalisé en un savoir-faire (« le capital process »). Ce savoir-faire est une connaissance qu'il faut diffuser au sein de l'entreprise afin de la rendre pérenne. L'entreprise capitalise l'expérience acquise sur son propre processus de production (« le capital connaissance »). Enfin, la gestion du savoir doit être dynamique et doit épouser l'évolution des techniques. L'entreprise est amenée à engager des frais de Recherche et Développement dont les produits sont capitalisés (« Le capital Recherche et Développement »). Ces trois axes sont articulés entre eux au moyen du contrôle interne. De ce fait, le contrôle interne est un élément rassurant puisqu'il garanti une efficacité du capital organisationnel pour son accumulation et pour son utilisation.

Schéma n°1 : capital organisationnel et contrôle interne



Dans un contexte de réduction d'asymétrie d'information, la communication d'éléments sur le contrôle interne est de nature à rassurer les investisseurs.

1.2. Les fondements d'une communication externe sur le contrôle interne

Depuis la fin des années 90, de nombreuses entreprises européennes et internationales (BBVA, Skandia, GrandVision, Coca-Cola, Air Liquide...) communiquent des informations sur leur capital intellectuel (Escaffre, 2002). A travers ces informations le capital organisationnel est analysé en présentant, dans certains cas les procédures de contrôle interne mises en place. Ces informations répondent aux attentes des utilisateurs qui recherchent les sources extra-comptables de la performance. Pour répondre à cette préoccupation, principalement formulée par les actionnaires, le législateur français, influencé par la Loi américaine Sarbanes Oxley, a souhaité obliger le dirigeant de décrire leur contrôle interne.

1.2.1. Les dispositions législatives et réglementaires françaises

- **La loi de sécurité financière**

La loi n° 2003-706 de sécurité financière du 2 août 2003 publiée à cette même date et entrée en vigueur un jour franc après sa publication stipule, dans son article 117, que le dirigeant d'une entreprise doit, dans un rapport joint au rapport de gestion, rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil *ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société*. La société faisant appel public à l'épargne, rend publique ces informations (art. 122).

- **La recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers¹⁷(AMF)**

L'AMF propose une interprétation de la loi en recommandant que cette description du s'oriente au fil des exercices vers une appréciation sur l'efficacité et l'efficacé du contrôle interne. Les entreprises sont encouragées d'évaluer leurs procédures pour les comptes 2003 en précisant les axes d'améliorations envisagés. Ces commentaires doivent être justifiés par des diligences engagées par le management. Les actionnaires doivent être informés dès qu'un événement est susceptible d'influencer significativement le cours de bourse notamment en « cas d'une défaillance, ou insuffisance grave, de contrôle interne identifiée à l'occasion du processus d'évaluation ou des diligences qui ont entouré l'élaboration du rapport ».

- **L'avis technique de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes¹⁸(CNCC)**

Selon la CNCC, le rapport du dirigeant doit comprendre les informations suivantes :

- les objectifs du contrôle interne fixés par l'entreprise et le référentiel normatif dont sont issus ces objectifs le cas échéant ;
- l'organisation générale et l'évolution des procédures, notamment en terme de contrôle, de délégation et d'identification des risques au niveau d'une société et d'un groupe ;
- la description des procédures de contrôle axé sur l'information comptable et financière et l'identification des domaines directement touchés par le contrôle interne en fonction de l'activité économique ;
- l'adéquation et l'application des procédures au regard des objectifs de contrôles internes qui ont été assignés.

Par ces dispositions, la CNCC intègre dans sa recommandation, l'orientation préconisée par l'AMF consistant à proposer un rapport qui dépasse la simple narration descriptive du contrôle organisationnelle de l'entreprise. Il doit présenter l'efficacité et les éventuelles déficiences du contrôle interne de l'entreprise.

Malgré le caractère impératif et réglementaire de cette loi, le contenu de ce rapport n'est pas donné par le législateur. Les composantes d'une offre d'information sur le contrôle interne sont à rechercher.

1.2.2. Les composantes de l'information sur le contrôle interne : accroître la confiance et le contrôle des investisseurs

En se référant à la littérature, il est assez aisé de considérer l'information sur le contrôle interne comme un facteur réducteur de l'asymétrie d'information entre les actionnaires et les

¹⁷ Autorité des Marchés Financiers (2004) : « Gouvernement d'entreprise et contrôle interne – Obligation de publication des émetteurs faisant appel public à l'épargne », site : www.amf-france.com.

¹⁸ Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (2004) : « Avis technique portant sur le premier exercice d'application des dispositions du dernier alinea de l'article 225-235 du Code de Commerce ».

dirigeants fonctionnels (Jensen et Meckling¹⁹, 1976). La confiance se nourrirait d'une demande supplémentaire d'information et donc de contrôle en provenance des investisseurs. Le contrôle interne étant destiné à maîtriser les risques de l'entreprise, la communication d'informations sur son dispositif doit engendrer un sentiment de confiance chez les investisseurs considérant leur placement comme étant sécurisé. La loi sur la sécurité financière souhaite engager les entreprises dans ce sens.

Les entreprises par l'intermédiaire de leurs organisations professionnelles, le MEDEF et l'AFEP, ont recherché les éléments qui doivent figurer dans un rapport sur le contrôle interne. En ajoutant ces éléments à la littérature proposant une définition du contrôle interne, il est alors possible d'établir une liste d'items attendus pour qualifier une information de qualité sur le contrôle interne.

- **La recommandation de l'AFEP / MEDEF²⁰ : la réponse des entreprises**

A l'inverse des recommandations de l'AMF et de la CNCC, le MEDEF et l'AFEP considèrent que les dirigeants n'ont pas à communiquer de jugement et d'appréciation sur le contrôle interne. Selon eux, les systèmes de contrôle organisationnel ne fournissent l'assurance absolue que tous les risques sont maîtrisés.

Le MEDEF et l'AFEP retiennent deux grands axes de communication :

- l'organisation des procédures en présentant les acteurs et les structures en charge du contrôle (audit interne, manuel de procédures, relations avec les commissaires aux comptes, contrôle de gestion, code de déontologie, comité d'audit...);
- une présentation synthétique des procédures mises en place (consolidation, reporting, engagements hors-bilan, actifs, qualité de l'information financière...) et le cas échéant les méthodes d'appréciation du contrôle interne.

Pour illustrer ces recommandations une étude a été menée par le cabinet Mazars²¹ auprès des principales sociétés anonymes françaises intervenant dans l'industrie et les services. Les principaux résultats montrent que 66 % des entreprises déclarent être moyennement sensibles aux questions de contrôle interne. Pour la préparation de l'application des dispositions de la loi, 22 % des entreprises considèrent qu'elles sont prêtes pour recenser leur système de contrôle interne ; 83 % déclarent ne pas avoir de projet formalisé pour se conformer à la loi de Sécurité financière. En outre, 33 % des entreprises ne possédant pas d'audit interne réfléchissent sur sa création. Pour résumer ces résultats le cabinet Mazars précise : « *Pour 2003, (...) la majorité des entreprises limiteront leurs travaux à une synthèse des conclusions de missions d'audit récentes et à une première approche de cartographie des risques* »

- **Confiance et information sur le contrôle interne : « la confiance n'exclut pas le contrôle »**

L'information sur le contrôle interne est d'une part, capable de renforcer la confiance des tiers et d'autre part, d'accroître leur confiance sur la firme.

¹⁹ Jensen M.C. et Meckling W.H. (1976) : « Theory of the Firm, Managerial Behaviour, Agency Costs and Ownership Structure », journal of Financial Economics, n° 3, octobre.

²⁰ Mouvement des Entreprises de France / Association des Entreprises Privées (2003) : « L'application des dispositions de la loi sur la sécurité financière concernant le rapport du président sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société » - site www.medef.fr.

²¹ Mazars (2004) : « Contrôle interne : concept et réalité – Résultats de l'enquête 2003 sur la sensibilisation et la préparation des entreprises aux dispositions de la Loi de Sécurité financière » - février

Le contrôle interne contribue à rendre les transactions de l'entreprise plus sûres et à ce titre, confère un niveau de sécurité optimale pour les placements des investisseurs. La direction du groupe (l'agent) détient davantage d'informations sur l'organisation de l'entreprise que l'utilisateur de la communication financière puisqu'elle est à l'origine des règles de contrôle interne : il s'agit de l'asymétrie d'information. L'information financière et non-financière est destinée à réduire cette asymétrie. La communication d'éléments sur le contrôle interne y contribue en proposant aux tiers des informations complémentaires aux états financiers. La théorie de l'agence considère que cette relation est fondée sur un conflit d'objectifs, notamment entre les actionnaires et les dirigeants²² (Charreaux, 1987).

Les entreprises vont devoir envoyer des signaux pertinents pour le marché afin d'une part, de fidéliser leur actionnariat et d'autre part, de se démarquer des autres firmes qui développent, elles aussi, des stratégies de communication sur le capital intellectuel. La réduction d'asymétrie d'information est estimée par le niveau des relations de confiance tissées entre les tiers et la firme.

De nombreux auteurs qui se sont intéressés à la notion de confiance et de contrôle (Guibert et Dupuy²³, 1995) et (Knight²⁴ et al., 2001) montrent que la confiance est une forme de contrôle. Appliquée à l'actionnaire cette proposition fait appel à la perception du risque. La confiance en définitive diminue la perception du risque mais ne réduit pas le risque lui-même²⁵ (Khlif et Zéghal, 2002). Das et Teng (1998) considèrent que le contrôle augmente la probabilité d'avoir des comportements désirés, alors que la confiance augmenterait la probabilité des comportements souhaités et perçus²⁶. Autrement dit, l'entité qui publie des informations sur le contrôle interne, même descriptive sera probablement tenter de revoir ses procédures et son organisation. Cette orientation est souhaitée par le législateur à travers la loi.

L'information sur le contrôle interne est donc un outil de contrôle externe des actionnaires sur la firme, si toutefois cette information est de qualité et donc utile.

2. L'analyse exploratoire de l'offre d'information volontaire sur le contrôle interne

L'analyse exploratoire repose sur d'une part l'établissement d'un cadre d'analyse statistique et sur d'autre part une analyse de la structure de l'offre d'information relative au contrôle interne.

²² Charreaux G. (1987) : « Théorie de l'agence, synthèse de la littérature » in Charreaux et alii, De nouvelles théories pour gérer l'entreprise », Economica.

²³ Guibert N. et Dupuy Y. (1995) : « La confiance, variable-clé d'un contrôle renoué », Actes du Congrès de l'AFC, mai.

²⁴ Knights D., Noble F., Vurdubakis T., Willmott H. (2001) : « Chasing shadows : control, virtuality and the production of trusts », Organization Studies, Vol. 22, n° 2.

²⁵ Khlif W. et Zéghal D.M. (2002) : « La complémentarité confiance-contrôle : l'analyse du degré de confiance reflétée par la lettre annuelle du président de l'entreprise », Actes du Congrès de l'AFC, mai.

²⁶ Das T.K. et Teng R.S. (1998) : « Between trust and control : developing confidence in partner cooperation in alliances », Academy of Management Review, Vol 23, n° 3, juillet.

2.1. Construction du cadre d'analyse de l'offre d'information volontaire sur le contrôle interne

Le cadre d'analyse permettant la communication sur le contrôle interne repose sur la synthèse des recommandations et avis publiés par des organismes professionnels comme l'AFEP²⁷, le MEDEF²⁸, l'AMF²⁹ et la CNCC³⁰. L'échantillon porte sur toutes les sociétés cotées au CAC 40 pour les exercices 2000, 2001 et 2002. La liste est présentée en annexe 1.

2.1.1. Analyse des items qualifiant le contrôle interne

La recommandation de l'AFEP et du MEDEF (2003, *op.cit.*), à partir des définitions données par les auditeurs et suite à la Loi de Sécurité Financière, considère que les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objectif « *d'une part à veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux ; par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ; d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société* ».

Ainsi, le contrôle interne repose sur deux fondements :

- L'assurance du fonctionnement rigoureux et efficace de l'organisation
- L'assurance de la fiabilité de l'information économique interne et externe au sein de l'organisation.

Les items sont des mots, termes et expressions constitutifs de la définition du contrôle interne. Ces items ont été empruntés à la plupart des travaux des institutions professionnelles (IFAC/CNCC/CSOEC et COSO/IFACI) dont la pratique est directement liée à l'analyse du contrôle interne (commissaires aux comptes et auditeurs internes). Les items sélectionnés sont présentés en annexe 2. Les items sont repérés dans les rapports annuels au moyen d'une analyse de contenu à condition que ces mots et expressions aient un rapport avec la définition du contrôle interne.

2.1.2. L'analyse factorielle

L'analyse factorielle a pour objectif de simplifier les observations en les regroupant au sein de variables homogènes, puis en identifiant les principaux liens entre les variables, afin d'identifier des facteurs représentatifs de l'offre d'information sur le contrôle interne. Les observations sont recueillies au moyen d'une analyse de contenu. La simplification des observations est ensuite obtenue au moyen d'une analyse en composante principale.

• Analyse de contenu et comptage fréquentiel

Selon Bardin³¹ (1977) « *l'analyse de contenu est un ensemble de techniques d'analyse des communications visant par des procédures systématiques et objectives de description des*

²⁷ Association des Entreprises Privées

²⁸ Mouvement des Entreprises de France

²⁹ Autorité des Marchés Financiers

³⁰ Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

³¹ Bardin L. (1977) : « L'analyse de contenu », PUF

messages, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception de ces messages ».

Les données à traiter sont contenues dans les rapports annuels, il s'agit de mots ou expressions utilisés pour définir l'immatériel. L'analyse de contenu consiste donc à dénombrer ces termes et expressions dans les rapports annuels. Le dénombrement repose sur la fréquence d'apparition des items telle que :

n_i : la fréquence de parution d'une information attendue sur la performance dans les rapports de gestion.

→ $n_i = 0$ si l'information n'est pas publiée ;

→ $n_i = 1$ si l'information est publiée.

L'examen du contenu repose sur une analyse thématique en repérant les mots et expressions définis au préalable et en s'assurant qu'ils correspondent bien à un discours sur le contrôle interne. A partir d'un échantillon de 40 groupes sur trois années, le nombre d'observation est de 216. Ces données doivent être structurées afin d'en retirer une interprétation économique.

- **Démarche statistique : L'analyse en composante principale**

L'analyse en composante principale permet de résumer l'information recueillie dans les tableaux individu / variable (groupe / items du contrôle interne). L'analyse factorielle est de type R. Elle consiste à chercher les facteurs dans l'espace des variables, c'est à dire comme des combinaisons linéaires des variables initiales.

L'examen du caractère factorisable des variables a été réalisé au moyen du test de sphéricité de Barlett qui fournit des indices sur le nombre maximum de facteurs à retenir. Les données sont dites factorisables lorsqu'elles constituent un ensemble d'observations cohérentes, de telle sorte que le test est en mesure d'identifier si le nuage de points associé à l'ensemble de ces variables présentent des directions privilégiées ou si le nuage a la forme d'une sphère. La formation sphérique du nuage démontre l'absence de facteurs significatifs structurant les observations.

L'analyse en composantes principales effectue un résumé empirique et structuré des observations dans lequel d'une part les facteurs sont exprimés comme des combinaisons linéaires exactes des variables et d'autre part, les variables peuvent être exprimées comme des combinaisons linéaires exactes de facteurs. La factorisation des variables a été réalisée avec le logiciel d'analyse de donnée SPSS telle que si on note X_k la variable ($k = 1, \dots, p$) et F_j le facteur :

$$X_k = \sum a_{kj} F_j$$

2.2. L'identification d'une structure de l'offre d'information sur le contrôle interne

La première partie présente les résultats de l'analyse en composante principale en indiquant les hypothèses statistiques qui ont été intégrées dans la démarche. Une seconde partie est consacrée à l'analyse économique du résultat permettant de dégager une structure de l'offre d'information sur le contrôle interne.

2.2.1 La présentation des résultats

L'identification des facteurs est fondée sur l'étude des valeurs propres qui révèle des valeurs très différentes puisque le test de sphéricité est satisfait (nuage de points non sphériques, voir annexe - 4). En outre, l'analyse est fondée sur la règle de Kaiser consistant à ne retenir que les facteurs dont les valeurs propres sont supérieures à 1. L'interprétation des résultats consistent à utiliser un algorithme³² de rotation des variables observées pour déterminer des axes factoriels significatifs qui rationalisent les variables. L'interprétation des axes factoriels a été réalisée sur la base des corrélations entre ces axes et les variables. En identifiant les coefficients de corrélation, les plus élevés pour un facteur donné, il s'agit de déterminer les variables initiales (les items du contrôle interne) qui contribuent le plus à la formation de ce facteur. La règle qui a été fixée est de retenir les coefficients supérieurs à 0,7. Les trois années présentent des facteurs assez semblables qui prennent la forme suivante :

- **2000**

$$F1 = 0,946 \times \text{QUALITE} + 0,902 \times \text{STRATEGI}$$

$$F2 = 0,925 \times \text{PROCLOT} + 0,858 \times \text{RICKNC} + 0,757 \times \text{AUDINTER}$$

Le premier facteur montre que les groupes qui communiquent sur le contrôle interne fournissent des éléments sur la qualité de leur produit et de leur processus de qualité combiné avec une présentation souvent détaillée et argumentée de leur stratégie et des décisions de gestions prises ou envisagées. La plupart des groupes du CAC 40 présente une information conforme à cette première structure d'offre d'information sur le contrôle interne.

Le second facteur illustre une communication orientée vers la sécurisation et le contrôle de l'information. A partir du moment où les groupes donnent des informations sur les procédures de clôture de leurs comptes sociaux ou consolidés, une information détaillée portant sur l'audit interne est fournie avec une analyse du contrôle des risques. Peu de groupes présentent les caractéristiques de ce second facteur dans leur communication financière.

F1 correspond à une structure d'information sur le contrôle qualité.

F2 correspond à une structure d'information sur le contrôle des risques.

- **2001**

$$F1 = 0,907 \times \text{RICKNC} + 0,784 \times \text{PROCLOT} + 0,740 \times \text{AUDITINTER} + 0,680 \text{ CI}$$

$$F2 = 0,905 \times \text{STRATEGI} + 0,903 \times \text{QUALITE}$$

$$F3 = 0,841 \times \text{FRAUDES} + 0,770 \times \text{ERREURS} + 0,754 \times \text{DELEGATI}$$

$$F4 = 0,902 \times \text{ORGANIGR} + 0,751 \times \text{DELAIS}$$

Le premier et le second facteur sont identiques à ceux identifiés en 2000. Le seuil fixé pour les coefficients de corrélation étant de 0,7, la variable CI (contrôle interne) est exclue du facteur F1.

Le facteur F3 montre que certains groupes communiquent une information sur les erreurs et fraudes ayant touché l'entreprise. La variable délégation est jointe à ce facteur. Il est possible de supposer que les groupes présentant ces informations ont pour priorité d'informer les tiers

³² L'examen factoriel des variables a suivi l'algorithme de rotation VARIMAX qui est basé sur la maximisation des coefficients

sur la correcte gouvernance mise en place par l'entreprise pour éviter tout dysfonctionnement organisationnel des dirigeants et de leur contrôle.

Le facteur 4 illustre une structure de communication axée sur le contrôle organisationnel de l'entreprise en montrant d'une part, les qualités organisationnelles du groupe et d'autre part, sa capacité à respecter les délais de production et/ou de prestation de service.

F1 correspond à une information sur le contrôle des risques.

F2 correspond à une information sur le contrôle qualité.

F3 correspond à une information sur les fraudes, erreurs et inexactitudes liées à l'organisation de l'entreprise.

F4 correspond à une information sur le contrôle organisationnel de l'entreprise.

- **2002**

$F1 = 0,947 \times \text{QUALITE} + 0,877 \times \text{STRATEGI}$.

$F2 = 0,879 \times \text{ORGANIGR} + 0,845 \times \text{DELAIS}$.

$F3 = 0,777 \times \text{PROCCLOT} + 0,651 \times \text{CI}$.

Le facteur F1 est identique à celui identifier en 2001 et 2000. Le facteur F2 n'existe pas en 2000 mais est identifié en 2001. L'information sur le contrôle organisationnel est donc un axe qui s'affirme chez les entreprises qui communiquent sur le contrôle interne. Le facteur F3 est faiblement significatif avec un coefficient de corrélation inférieur à 0,7 et un autre coefficient légèrement supérieur au seuil de 0,7.

F1 correspond à une information sur le contrôle qualité.

F2 correspond au contrôle organisationnel.

F3 correspond au contrôle du risque.

2.2.2. Une analyse de l'offre d'information sur le contrôle interne

- **Rationalisation des résultat : structure générale de l'offre d'information**

Tableau n° 1 : Synthèse des facteurs

Information sur le contrôle interne	2000		2001		2002	
	Login	Variables	Login	Variables	Login	Variables
Contrôle qualité	0,946 0,902	QUALIT STRATEGI	0,903 0,905	QUALIT STRATREG	0,947 0,877	QUALIT STRATREG
Contrôle du risque	0,925 0,858 0,757	PROCCLOT RICKNC AUDITER	0,784 0,907 0,740	PROCCLOT RICKNC AUDINTER	0,777	PROCCLOT
Erreurs, fraudes, inexactitudes	-	-	0,841 0,770 0,754	FRAUDES ERREURS DELEGATI	-	-
Contrôle organisationnel	-	-	0,902 0,751	ORGANIGR DELAIS	0,879 0,845	ORGANIGR DELAIS

• **Interprétation des résultats**

Les trois années montrent que les groupes communiquent sur le contrôle interne en orientant leur communication sur des éléments liés au contrôle qualité et aux dispositifs de contrôle des risques. Les erreurs et fraudes liées aux dispositifs de délégation n'est pas un axe de communication stable sur les années. Toutefois, depuis 2001, la communication sur le contrôle organisationnel est un axe qui se stabilise et qui devra être vérifié en 2003.

Pour les entreprises cotées au CAC40 qui communiquent sur le contrôle interne, cette information porte sur trois grands axes majeurs :

- la qualité
- le contrôle du risque
- l'organisation de l'entreprise

Il s'agit en réalité d'une communication déjà assez exhaustive sur le contrôle interne même si les procédures internes (organisation du personnel et séparation des fonctions), la nature des risques, les éléments prévisionnels et l'ensemble de la gestion qui en résulte sont très peu évoqués. En outre, l'information sur le contrôle interne est très dispersée dans les rapports annuels. Seules les banques se conforment à leur règlement (CRBF³³ 97-02) et présentent un chapitre dédié intégralement au contrôle interne.

Il faut souligner que les groupes qui ont une offre volontaire d'information relative au contrôle interne fournissent des informations assez complètes.

Ces résultats sont à examiner au regard du nombre de groupes communiquant sur le contrôle. La proportion d'entreprises cotées au CAC 40 et communiquant sur le contrôle interne de manière exhaustive demeurent encore très faible.

Tableau n° 2 : proportion des groupes communiquant sur le contrôle interne chaque facteur

<i>Nombre de groupes</i>	2000	2001	2002
Contrôle qualité	95 %	95 %	95 %
Contrôle du risque	54 %	50 %	12,5 %
Contrôle organisationnelle	N/A ³⁴	36,25 %	38,75 %

Une grande majorité des groupes communique sur les dispositifs de contrôle qualité. Le contrôle des risques et le contrôle organisationnel sont encore peu évoqués dans les rapports annuels. En outre, le nombre d'entités communiquant sur le contrôle des risques baisse fortement entre 2000 et 2002 (- 77 % / - 42 pts). Pour 2001 et 2002, seulement un tiers des entreprises cotées au CAC 40 fournissent une information sur le contrôle organisationnel.

Conclusion

A la veille de la publication obligatoire du rapport du dirigeant sur le contrôle interne, l'étude a pour objectif de dresser une première analyse de la structure de l'offre d'information sur le contrôle interne. Les entreprises ne sont pas nombreuses à avoir engagé une politique de communication sur ce thème sauf pour les dispositifs de contrôle qualité qui sont

³³ Comité de réglementation Bancaire et Financier : règlement applicable depuis le 1^{er} octobre 1997, destiné à renforcer le contrôle interne et le reporting qui en résulte.

³⁴ Facteur non retenu en 2000.

systématiquement communiqués dans les rapports annuels de la plupart des groupes cotés au CAC 40.

Les sociétés donnant des informations sur le contrôle interne orientent leur communication sur trois grands axes : contrôle du risque, contrôle organisationnel et contrôle qualité. Il est à présent important de confronter ces résultats avec l'analyse des rapports annuels relatifs aux comptes 2003 afin de vérifier les impacts éventuels des dispositions de la loi de sécurité financière sur la structure de l'information relative au contrôle interne.

D'un point de vue méthodologique, le choix de l'analyse en composante principale permet de construire une photographie statistique de l'offre d'information sur le contrôle interne. Néanmoins, le choix des items nécessiterait d'être approfondi et devrait être détaillé afin d'affiner l'analyse de contenu et de préciser les contours de la notion de contrôle interne au moyen d'une taxinomie.

Enfin comme toute analyse exploratoire, elle nécessite, à présent, d'être prolongée par une analyse de facteurs explicatifs, afin d'examiner les paramètres engageant les entreprises à donner des informations sur leur dispositif de contrôle interne au delà des seules exigences réglementaires applicables en 2003.

Annexe 1 – Sociétés cotées au CAC 40

Accor	Carrefour	LVMH	Sodexo Alliance
AGF	Casino Guichard	Michelin	ST Microelectronics
Air Liquide	Credit Agricole	Pernod-Ricard	Suez
Alcatel	Danone	Peugeot	TF1
Arcelor	Dexia	PPR	Thales
Aventis	EADS	Renault	Thomson
AXA	France Telecom	Saint Gobain	Total
BNP Paribas	Lafarge	Sanofi-Synthelabo	Veolia
Bouygues	Lagardere	Schneider Electric	Vinci
Cap Gemini	L'Oreal	Société Générale	Vivendi

L'échantillon comporte 3 sociétés du secteur assurance, 3 établissements de crédit et 14 sociétés industrielles et commerciales. A la différence des sociétés industrielles et commerciales (avant l'exercice 2003), les établissements de crédit sont soumis à un rapport sur le contrôle interne depuis 1998. Ce rapport est remis aux autorités de régulation bancaire, mais peut considérablement influencer l'offre d'information volontaire sur le contrôle interne.

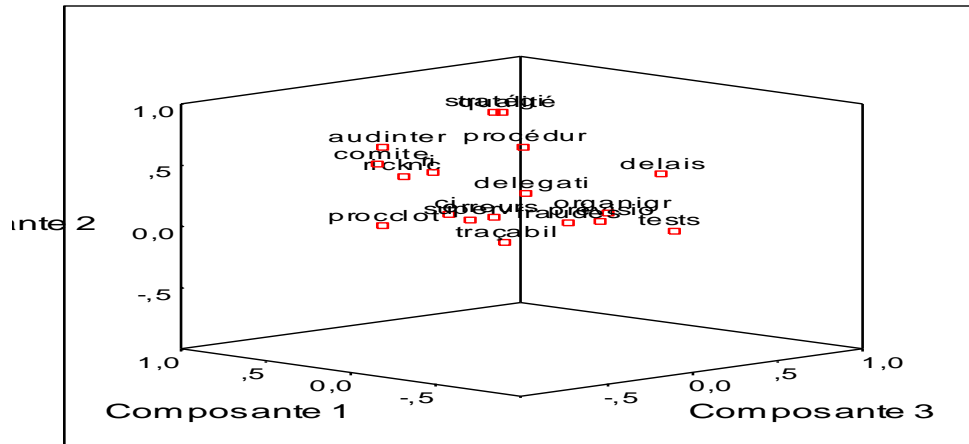
Annexe 2 – Items du contrôle interne

Contrôle interne			
<i>Assurance d'un fonctionnement rigoureux et efficace de l'organisation</i>		<i>Assurance de la fiabilité de l'information économique interne et externe au sein de l'organisation</i>	
Items	Sources	Items	Sources
Contrôle interne	COSO / IFAC	Risques inhérents	IFAC
Procédures	COSO / IFAC	Erreurs	IFAC
Risques	COSO / IFAC	Délais de clôture	IFAC
Contrôle de gestion	IFAC	Comité d'audit	IFAC
Stratégie	COSO / IFAC	Tests	COSO / IFAC
Délégation	COSO / IFAC	Prévision	COSO / IFAC
Qualité	COSO / IFAC	Traçabilité	COSO / IFAC
Organigramme	COSO / IFAC	Procédure de clôture	IFAC
Audit interne	COSO / IFAC	Fraudes	COSO / IFAC

Annexe 3 - Test de sphéricité des variables

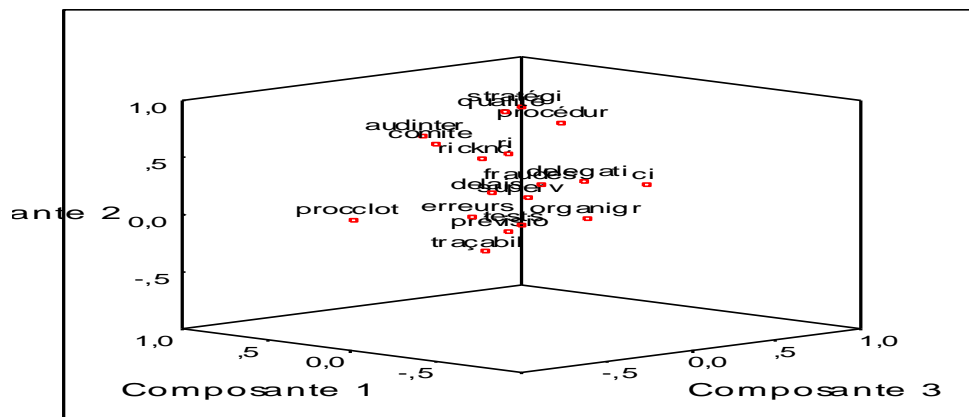
- 2000

Diagramme de composantes dans l'espace



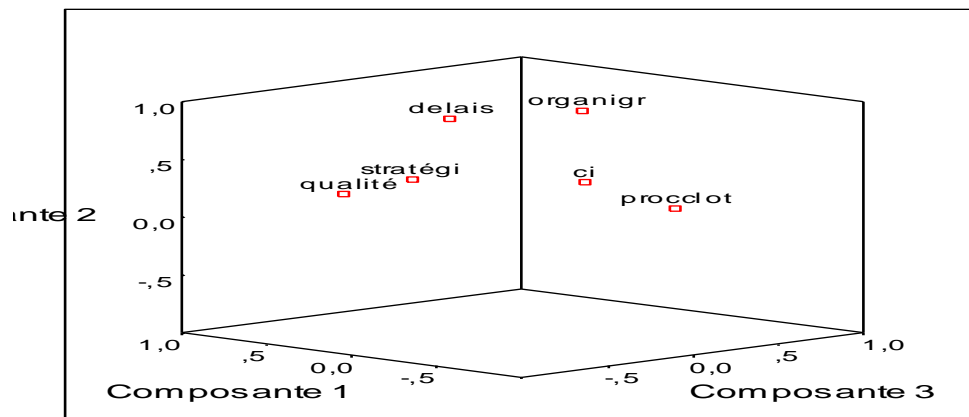
- 2001

Diagramme de composantes dans l'espace



- 2002

Diagramme de composantes dans l'espace



Annexe 4 – composantes principales

- 2000

Matrice des composantes

Variables / signification	Composante	
	1	2
QUALITÉ = qualité	0,946	0,061
STRATÉGI = stratégie	0,902	0,124
PROCCLLOT = procédure de clôture	-0,195	0,925
RICKNC = contrôle du risque	0,327	0,858
AUDINTER = audit interne	0,582	0,757

Méthode de rotation : Varimax avec normalisation de Kaiser.

- 2001

Matrice des composantes

	Composante			
	1	2	3	4
RICKNC = contrôle du risque	0,907	0,283	0,152	-
PROCCLLOT = procédure de clôture	0,784	-0,120	-	-0,300
AUDINTER = audit interne	0,740	0,566	0,159	-0,211
CI = contrôle interne	0,680	-	-	0,373
STRATÉGI = stratégie	-	0,905	-	-
QUALITÉ = qualité	0,104	0,903	0,228	0,155
FRAUDES = fraude	-	0,229	0,841	-
ERREURS = erreur	-	-	0,770	-0,272
DELEGATI = délégation de pouvoir	0,365	0,187	0,754	0,296
ORGANIGR = organigramme	-	-0,103	-0,108	0,902
DELAIS = délais	-	0,265	-	0,751

Méthode de rotation : Varimax avec normalisation de Kaiser.

- 2002

Matrice des composantes

	Composante		
	1	2	3
QUALITÉ = qualité	0,947	-	-
STRATÉGI = stratégie	0,877	0,115	0,228
ORGANIGR = organigramme	-	0,879	0,277
DELAIS = délais	0,239	0,845	-0,196
PROCCLLOT = procédure de clôture	-0,112	-	0,777
CI = contrôle interne	0,285	0,124	0,651

Méthode de rotation : Varimax avec normalisation de Kaiser.

Bibliographie

Alvarez M.J., Gutiérrez F., Romero D. (2002) : « Accounting and quality control in the royal Tobacco Factory of Seville, 1744-90 : an historical perspective », *Accounting, Business and Financial History*, juillet.

Autorité des Marchés Financiers (2004) : « Gouvernement d'entreprise et contrôle interne – Obligation de publication des émetteurs faisant appel public à l'épargne », site : www.amf-france.com.

Bardin L. (1977) : « L'analyse de contenu », PUF

Becour J.C. et Bouquin H. (1996) : « Audit opérationnel », *Economica*.

Bénédict G. et Keravel R. (1998) : « Evaluation du contrôle interne », Foucher.

Bouquin H. (1998) : « Le contrôle de gestion », Presse Universitaire de France (PUF).

Burlaud A. (2000) : « Contrôle et gestion », *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, sous la direction de Bernard Colasse, *Economica*.

Charreaux G. (1987) : « Théorie de l'agence, synthèse de la littérature » in Charreaux et alii, *De nouvelles théories pour gérer l'entreprise*, *Economica*.

Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (2004) : « Avis technique portant sur le premier exercice d'application des dispositions du dernier alinea de l'article 225-235 du Code de Commerce ».

Das T.K. et Teng R.S. (1998) : « Between trust and control : developing confidence in partner cooperation in alliances », *Academy of Management Review*, Vol 23, n° 3, juillet.

Ebondo E. et Pigé B. (2002) : « L'arbitrage entreprise / marché : le rôle du contrôle interne, outil de réduction des coûts de transaction », *Comptabilité Contrôle Audit*, Tome 8, Vol. 2,

Edvinson L., Malone M.S. (1997) : « Intellectual capital : Realizing You Company's True Value by Findings its Hidden Brainpower », New York , Harper Collins Publishers.

Fonfeder R., Holtzman M.P., Maccarrone E. (2002) : « Internal Controls in the Talmud : the Jerusalem Temple », *Accounting Historians Journal*, Vol. 30, n° 1, juin.

Guibert N. et Dupuy Y. (1995) : « La confiance, variable-clé d'un contrôle rénové », *Actes du Congrès de l'AFC*, mai.

Jensen M.C. et Meckling W.H. (1976) : « Theory of the Firm, Managerial Behaviour, Agency Costs and Ownership Structure », journal of Financial Economics, n° 3, octobre.

Khelif W. et Zéghal D.M. (2002) : « La complémentarité confiance-contrôle : l'analyse du degré de confiance reflétée par la lettre annuelle du président de l'entreprise », Actes du Congrès de l'AFC, mai.

Knights D., Noble F., Vurdubakis T., Willmott H. (2001) : « Chasing shadows : control, virtuality and the production of trusts », Organization Studies, Vol. 22, n° 2.

Lorino Ph.(1991) : « Le contrôle de gestion stratégique. La gestion par les activités », Dunod.

Mouvement des Entreprises de France / Association des Entreprises Privées (2003) : « L'application des dispositions de la loi sur la sécurité financière concernant le rapport du président sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société » - site www.medef.fr.

Mazars (2004) : « Contrôle interne : concept et réalité – Résultats de l'enquête 2003 sur la sensibilisation et la préparation des entreprises aux dispositions de la Loi de Sécurité financière » - février

Renard J. (1997) : « Théorie et pratique de l'audit interne », Editions d'Organisation.